



# CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Séance du 21 mars 2012, 20h15

## Ordre du jour

- 1) Appel.
- 2) Admissions-assermentations / démissions.
- 3) Adoption du PV de la séance du 30 novembre 2011
- 4) Préavis 01 / 2012, modification des statuts AVM
- 5) Préavis 02 / 2012, nouvelle convention PCI
- 6) Communications municipales.
- 7) Divers.

### APPEL, ORDRE DU JOUR.

- |    |               |   |
|----|---------------|---|
| 01 | Appel         | Après les salutations de Mr le Président à l'assemblée, le secrétaire procède à l'appel.<br>Nous comptons 19 membres présents, 17 excusés et 5 absents. |
| 02 | Ordre du jour | L'assemblée ne demande aucune modification, il sera suivi tel que présenté.   |

### ADMISSIONS - ASSERMENTATIONS / DEMISSIONS

- |    |           |   |
|----|-----------|---|
| 03 | Assemblée | Aucune demande d'admission, ni de démission, n'est parvenue au bureau du Conseil; il est donc toujours composé de 41 Conseillers. |
|----|-----------|---|

### ADOPTION PV 30 novembre.2011

- |    |               |  |
|----|---------------|--|
| 04 | Procès-verbal | Ce document, mis en discussion par Mr le Président, ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. |
|----|---------------|--|

### PREAVIS NO 01 / 2012, modification des statuts AVM

- |    |                       |  |
|----|-----------------------|--|
| 05 | Commission de gestion | Mme Oulevey-Bachmann, rapporteur, Mme Ulliel et Mr François Denis se sont réunis en présence des représentants de la Municipalité, afin d'analyser le préavis municipal traitant de la modification des statuts de l'AVM. Après avoir relevé quelques points à l'intention de l'assemblée, elle propose à cette dernière d'accepter ce préavis no 01 / 2012. |
| 06 | Discussion            | Mr le Syndic précise que ces nouveaux statuts doivent être approuvés par l'ensemble des communes membres avant d'être adoptés par le Conseil d'Etat.   |
| 07 | Votation              | Mr Menzel demande le vote sur cet objet; le préavis no 01 / 2012 <b>est accepté à l'unanimité.</b>   |

### PREAVIS NO 02 / 2012, nouvelle convention PCI

- |    |                       |  |
|----|-----------------------|--|
| 08 | Commission de gestion | Mme la rapporteur fait part du travail de la commission et transmet les éléments qui, infine, permettent à cette dernière de proposer à l'assemblée d'adopter ce projet de réorganisation de la protection civile dans le Canton. Le point essentiel étant de ramener le nombre de régions de 21 à 10. La commission souhaite que les communes veillent à la maîtrise des coûts de cette organisation. |
|----|-----------------------|--|

- 
- 09 Votation La discussion n'étant pas demandée, Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cet objet. Le préavis no 02 / 2012 **est unanimement accepté.**

---

**COMMUNICATIONS MUNICIPALES.**

---

- 10 Ch-Antoine Valsesia Mr le Municipal en charge des écoles informe l'assemblée sur l'accueil de midi en milieu scolaire. En effet, anticipant l'obligation cantonale de s'équiper, un groupe de travail planche actuellement sur un projet englobant les communes de l'ASIABE. 4 sites sont prévus pour accueillir les élèves au repas de midi: Apples, Bière, Chaniaz, et Pampigny. La charge financière est évaluée à 300 000.-, dont 160 000.- pour les communes. Le projet sera très prochainement présenté aux 12 municipalités concernées.
- 11 Jacques Stoudmann Annonce que le nouveau projet de réaménagement de la place Sutermeister pourra certainement être présenté lors de la séance du Conseil du mois de juin, avec des coûts revus à la baisse.
- 12 Vincent Denis excuse d'abord l'absence du Municipal Yves Schopfer. Puis, concernant les déchets et poubelles, il fait part à l'assemblée des travaux de Valorsa qui souhaite mettre en place un système de taxation des déchets unifiés sur tout le périmètre de l'association. Ce projet fait suite à l'obligation pour chaque commune de financer l'élimination des déchets par une taxe et non par l'impôt.  
Il annonce ensuite que le projet de règlement du " Fonds Energie " communal est actuellement en examen au service cantonal de l'énergie, et que la Municipalité espère pouvoir le présenter en prochaine séance du Conseil.
- 13 Christian Perret-Gentil décrit brièvement le déroulement du chantier, en précisant la bonne qualité du travail de l'entreprise Perrin. Il ajoute que la Municipalité a mandaté le bureau Masotti SA pour la surveillance de la sécurité du chantier. La fin du gros œuvre est prévue pour mi-juillet.  
En tant que responsable du site internet communal, il annonce que les pages sur le règlement des constructions seront complétées.  
Au niveau du dicastère des routes, Mr Perret-Gentil tient à remercier les personnes actives dans l'exécution du service hivernal.

---

**DIVERS.**

---

- 14 . La parole n'est pas demandée

---

**FIN DE SEANCE**

---

- 15 . Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 20h 40.